

**REGIE MUNICIPALE
DOTE DE L'AUTONOMIE MORALE ET FINANCIERE
POUR LE MUSEE D'ART CONTEMPORAIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Mardi 5 juillet 2022 à 17h30**

ORDRE DU JOUR

1) Administration générale

- 1.1 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 12 avril 2022
- 1.2 Compte-rendu des décisions signées par le directeur et l'administratrice conformément à leur délégation de signature
- 1.3 Adoption du rapport d'activités 2021

2) Musée

- 3.1 Enrichissement des collections 2022

3) Questions diverses.

*La Présidente du Conseil d'administration
Sophie ROULLE*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
REGIE MUNICIPALE DOTE E DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE
L'AUTONOMIE FINANCIERE
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

SEANCE DU MARDI 5 JUILLET 2022

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Mary BOURGADE, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Jean MARIN, Madame Marie MENETRIER, Monsieur Bertrand RIOU, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Monsieur Pascal GOURDEL, Madame Muriel THOMAS.

Absents : Monsieur Fabrice CES (Trésorier de Nîmes Agglomération), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 12 avril 2022

Le conseil d'administration du 12 avril 2022 de la régie autonome personnalisée Carré d'art-Musée d'art contemporain a donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal joint en ANNEXE 1.

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés valident le procès-verbal du conseil d'administration du 12 AVRIL 2022.

**La Présidente du Conseil d'administration
Sophie ROULLE**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**REGIE MUNICIPALE
DOTE DE LA PERSONNALITE JURIDIQUE
ET DE L'AUTONOMIE FINANCIERE
POUR L'EXPLOITATION DU MUSEE
D'ART CONTEMPORAIN**

**PROCES VERBAL N°109
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 12 avril 2022 17h30**

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Monsieur Bertrand RIOU, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Madame Mary BOURGADE (Pouvoir à Monsieur VALADE), Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Pascal GOURDEL, Monsieur Jean MARIN Madame Muriel THOMAS.

Absents : Monsieur Fabrice CES (Trésorier de Nîmes Agglomération), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

ORDRE DU JOUR

1) Administration générale

- 1.1 Installation d'un nouveau membre
- 1.2 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 26 Janvier 2022
- 1.3 Rattachement aux instances de la Ville de Nîmes

2) Finances

- 2.1 Vote du compte de gestion du budget principal du Musée et du budget annexe de la Librairie 2021
- 2.2 Vote du compte administratif du budget principal du Musée et du budget annexe de la Librairie 2021
- 2.3 Vote de l'affectation des résultats du budget principal du Musée et du budget annexe de la Librairie 2021
- 2.4 Vote du budget principal du Musée et annexe de la Librairie 2021
- 2.5 Modification partielle des tarifs de billetterie

3) Ressources humaines

- 3.1 Ouverture d'un emploi de technicien spécialisé de musée
- 3.2 Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade
- 3.3 Définition des lignes directrices de gestion

4) Questions diverses.

Mise en place du télétravail

Annexe 1 – PV CA du 12/04//2022

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-428083315-20220705-CA17_22-DE

1.1 Installation d'un nouveau membre

Madame ROULLE ouvre la séance à 17h30.

Le Conseil Municipal a désigné un nouveau membre du Conseil d'administration du musée en la personne de Jean Marin. Celui-ci est déjà membre du Conseil d'administration du théâtre.

LES MEMBRES PRENNENT ACTE DE LA DESIGNATION DE MONSIEUR MARIN COMME MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

1.2 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 26 Janvier 2022

Madame ROULLE appelle l'assemblée à commenter le procès-verbal de la précédente séance.

Aucune question n'étant posée, Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

1.3 Rattachement aux instances de la Ville de Nîmes

Madame MAGNIER rappelle que, comme toutes les collectivités territoriales, la Régie Carré d'art compte plusieurs instances représentatives du personnel. La Régie est affiliée aux instances de la Ville de Nîmes, afin de garantir une égalité de traitement entre les agents municipaux et les agents de la Régie. Suite à la fusion du CT et du CHSCT en un Comité Social Territorial (CST), et dans la perspective des élections professionnelles qui se dérouleront en décembre 2022, il est nécessaire de renouveler cette affiliation.

Aucune question n'étant posée, Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

2.1 Vote du compte de gestion du budget principal du Musée et du budget annexe de la Librairie 2021

Madame MAGNIER rappelle que le compte de gestion est mis en place par le Comptable public et reprend les informations liées à la situation de l'actif et du passif de la Régie. La conformité du Compte de gestion avec le Compte administratif produit par l'ordonnateur et reprenant les recettes et dépenses de la Régie a été vérifiée.

2.2 Vote du compte administratif du budget principal du Musée et du budget annexe de la Librairie 2021

Madame MAGNIER présente les résultats, reports compris, du budget du musée et de la librairie :

- Résultat d'investissement du budget principal : environ -13 000€
- Résultat de fonctionnement du budget principal : environ 410 000€
- Résultat d'investissement du budget annexe : environ 7 800€
- Résultat de fonctionnement du budget annexe : environ -18 200€

Le résultat total est bénéficiaire d'environ 386 000€.

Monsieur PREVOST explique ce résultat par l'annulation et le report de plusieurs projets, liés à la situation de crise sanitaire. Ces projets auront lieu en 2022, les crédits restants

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2022

Application agréée E-legalite.com

bénéficieront donc au report de ces projets en 2022, qui s'annoncent particulièrement coûteux, compte tenu d'une hausse généralisée des prix du bois et des carburants.

Madame DUMONT ESCOJIDO souligne la situation difficile de la boutique.

Madame MAGNIER explique que la boutique a souffert de plusieurs mois de fermeture du musée, et de l'annulation d'évènements comme les expositions, ou le Festival de la Biographie auquel elle participe.

Madame ROULLE souligne qu'il faudra préparer le budget 2023 bien en amont et sécuriser les subventions à recevoir à cette occasion, dans l'optique d'une programmation particulière pour les trente ans du musée, qui préfigurera la prochaine biennale d'art contemporain.

Aucune autre question n'étant posée, Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

2.3 Vote de l'affectation des résultats du budget principal du Musée et du budget annexe de la Librairie 2021

Madame MAGNIER indique que les résultats sont affectés à la section qui les a générés.

Aucune question n'étant posée, Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

2.4 Vote du budget principal du Musée et annexe de la Librairie 2021

Le budget proposé est issu du ROB dont il a été débattu en janvier 2022, auquel ont été ajoutés les résultats 2021, répartis sur les différents projets.

Aucune question n'étant posée, Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

2.5 Modification partielle des tarifs de billetterie

Madame GIRARD PAUSANIAS indique que la décision proposée consiste à s'aligner sur ce qui s'applique dans les autres musées de la Ville, à savoir l'application de la gratuité pour l'accès à tous les espaces du musée à l'occasion du premier dimanche du mois.

Madame TREISSEIDE souhaiterait que les avantages accordés aux amis du musée soient sécurisés par un accord écrit particulier.

Madame GIRARD PAUSANIAS indique que d'autres ajustements seront apportés prochainement à la politique tarifaire, lorsque la Ville de Nîmes aura avancé sur la question.

Aucune autre question n'étant posée, Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-428083315-20220705-CA17_22-DE

3.1 Ouverture d'un emploi de technicien spécialisé de musée

Madame MAGNIER rappelle que l'un des deux techniciens a pris sa retraite en janvier. Il était mis à disposition de la Régie par la Ville de Nîmes, qui n'a pas souhaité renouveler cette mise à disposition d'un autre agent. La régie doit donc recruter un nouvel agent en direct afin de le remplacer, et, pour cela, ajouter un poste à son tableau des effectifs.

Aucune question n'étant posée, Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

3.2 Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade

Madame MAGNIER rappelle que les agents publics peuvent être promus au grade supérieur, par l'avancement de grade. Le nombre de personnes bénéficiant d'un avancement de grade est limité par le nombre de personnes promouvables (ayant réussi un concours ou un examen professionnel), et il est nécessaire de fixer un ratio.

Afin de ne pas freiner la progression des agents de la Régie au titre de l'avancement, et compte tenu du fait que, l'équipe du musée étant réduite mais avec des métiers variés, chaque agent est titulaire d'un grade différent, il est proposé de fixer ce ratio à 50%, arrondi à l'entier supérieur.

Aucune question n'étant posée, Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

3.3 Définition des lignes directrices de gestion

Madame MAGNIER explique qu'il s'agit de déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines jusqu'à 2026. Cela concerne les thèmes notamment du maintien dans l'emploi, l'accès à la formation, l'égalité entre les agents, les règles liées à l'accès la promotion. Il s'agit d'axes stratégiques très généraux. Tous les ans, un rapport sur la façon dont ces axes stratégiques auront été appliqués sera présenté au Comité Social Territorial.

Aucune question n'étant posée, Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

4 Questions diverses

Madame ROULLE fait part de la demande de plusieurs agents de la Régie à exercer leurs missions en télétravail un ou deux jours par semaine. Le sujet doit d'abord être abordé à la Ville de Nîmes, des discussions sont en cours en ce moment et, s'il y est adopté, les agents de la Régie pourront bénéficier des mêmes conditions.

Monsieur PREVOST confirme que le télétravail a été expérimenté de manière fructueuse ces deux dernières années, et qu'il serait pertinent de le mettre en place à raison d'un ou deux jours par semaine pour les missions administratives. Les agents concernés sont déjà équipés du matériel adéquat.

Monsieur VALADE indique que le télétravail a été mis en place à Nîmes Métropole.

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-428083315-20220705-CA17_22-DE

Madame GIRARD PAUSANIAS rapporte le fait qu'à la Ville, de nombreux agents qui en ont bénéficié lors des mesures particulières liées à la crise sanitaire, sont opposés au télétravail.

Au sujet de la librairie, Bertrand RIOU estime que, si elle se tenait à un emplacement tel que les visiteurs du musée soient obligés d'y passer, elle aurait moins de difficultés.

Monsieur PREVOST pense que la librairie a été conçue à l'origine comme un lieu intégré au bâtiment, et ne s'adressant pas uniquement aux visiteurs du musée, mais également à ceux de la bibliothèque, ou aux visiteurs extérieurs. Pour mieux l'intégrer au musée, la seule solution serait de condamner l'une des salles d'exposition. La librairie est aussi pénalisée par le fait d'être limitée à sa spécialisation en art contemporain. Dans de nombreux musées c'est, par ailleurs, l'accueil billetterie qui tient la boutique. Il faudrait également pouvoir envisager d'en confier la gestion à l'une des librairies de Nîmes.

Monsieur VALADE indique que c'était le projet à l'origine, mais qu'aucun des libraires n'a été intéressé.

Madame DUMONT ESCOJIDO considère que la boutique existe peut-être simplement pour l'image du musée, parce qu'il faut que le musée offre cette prestation et, dans ce cas-là, qu'elle soit rentable ou non n'est pas la question. Ou peut-être faudrait-il revoir ses horaires d'ouverture.

Monsieur PREVOST rappelle qu'en dehors des horaires d'ouverture du musée, les visiteurs peuvent se procurer le catalogue de l'exposition en cours à la billetterie du musée.

Monsieur PREVOST indique que, le 28 avril, aura lieu le vernissage de l'exposition Nairy Baghramian, le 23 juin et celui de Glenn Ligon, le 1^{er} juillet ouvrira l'exposition de Julien Creuzet, et celle de Sam Contis le 5 juillet.

Madame ROULLE indique que les discours du prochain vernissage auront lieu sur la terrasse du Ciel de Nîmes, afin de rester à proximité des salles d'exposition. Des médiateurs se tiendront à la disposition des visiteurs.

Des visites flash seront proposées pour la nuit des musées le 14 mai.

Plus aucune question n'étant posée, Madame ROULLE lève la séance à 18h45.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE
L'AUTONOMIE FINANCIERE
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

SEANCE DU MARDI 5 JUILLET 2022

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Mary BOURGADE, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Jean MARIN, Madame Marie MENETRIER, Monsieur Bertrand RIOU, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Monsieur Pascal GOURDEL, Madame Muriel THOMAS.

Absents : Monsieur Fabrice CES (Trésorier de Nîmes Agglomération), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

Objet : Compte rendu des décisions signées par le Directeur et l'Administratrice conformément aux délibérations N° 24-20 et 25-20 du conseil d'administration.

Conformément à la décision N°24-20 votée à l'unanimité lors du conseil d'administration du 19 octobre 2020, le Directeur de la régie autonome personnalisée Carré d'Art-Musée d'art contemporain est le représentant légal de la structure et peut engager juridiquement et comptablement l'établissement. Le Directeur rend compte au Conseil d'administration des contrats conclus pour un montant supérieur à 15 000 HT.

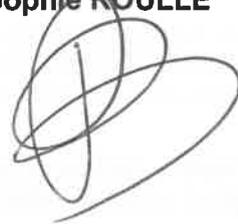
Par décision N° 25-20 approuvée le 19 octobre 2020 à l'unanimité, l'Administratrice dispose d'une délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur afin de garantir la bonne continuité des actions du musée.

Le tableau ci-dessous reprend les contrats et actes signés par le Directeur et l'Administratrice, pour un montant supérieur à 15 000 HT, depuis le conseil d'administration du 26 janvier 2022.

NATURE	OBJET	DATE
PERSONNEL	Modification temps partiel MAGNIER	22/04/2022
PERSONNEL	Dérogation prise de RTT GARCIN	11/05/2022
PERSONNEL	Dérogation prise de RTT PAQUEREAU	11/05/2022
PERSONNEL	Arrêté tableau annuel avancement grade d'assistant de conserva	10/06/2022
PERSONNEL	Passage chevron HEB1 JM PREVOST	10/06/2022
PERSONNEL	Arrêté prolongeant détachement Jean-Marc PREVOST	21/06/2022
PERSONNEL	Placement en stage Mathieu SABATIER	21/06/2022
EXPOSITIONS	Signature contrat d'exposition Nairy Baghramian	18/04/2022

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés ont pris acte du compte rendu des actes signés par le Directeur et l'Administratrice lors de son empêchement.

**La Présidente du Conseil d'administration
Sophie ROULLE**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE
L'AUTONOMIE FINANCIERE
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

SEANCE DU MARDI 5 JUILLET 2022

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Mary BOURGADE, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Jean MARIN, Madame Marie MENETRIER, Monsieur Bertrand RIOU, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Monsieur Pascal GOURDEL, Madame Muriel THOMAS.

Absents : Monsieur Fabrice CES (Trésorier de Nîmes Agglomération), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

Objet : Adoption du rapport d'activité 2021

Chaque année, la Régie Carré d'art produit un rapport d'activité qui retrace les réalisations de l'année écoulée. Ce rapport est ensuite présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme le prévoit le code général des collectivités territoriales.

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés adoptent le rapport d'activité 2021 joint en annexe 2.

**La Présidente du Conseil d'administration
Sophie ROULLE**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE
L'AUTONOMIE FINANCIERE
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

SEANCE DU MARDI 5 JUILLET 2022

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Mary BOURGADE, Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Jean MARIN, Madame Marie MENETRIER, Monsieur Bertrand RIOU, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Monsieur Pascal GOURDEL, Madame Muriel THOMAS.

Absents : Monsieur Fabrice CES (Trésorier de Nîmes Agglomération), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes).

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Delphine GAULTIER (Directrice adjointe du musée), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

Objet : Enrichissement des collections 2022

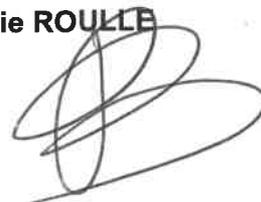
L'enrichissement des collections du musée est l'une de ses missions principales. Pour l'année 2022, le Directeur, conservateur du patrimoine en chef du musée, a soumis à la commission scientifique, dont l'avis est en attente, et à la DRAC Occitanie pour financement, les acquisitions présentées ci-dessous.

Au budget 2022, les crédits disponibles pour les acquisitions d'œuvres et votés par le conseil d'administration étaient de 138 373,55€. Le total des acquisitions proposées représente 121 210€. Des demandes d'exonération de TVA seront effectuées pour les œuvres importées, celles-ci ont déjà été prises en compte dans le montant annoncé.

Les dons des artistes représentent une valeur de 259 735€, estimée par le conservateur.

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés valident les projets d'acquisition du musée pour 2022.

**La Présidente du Conseil d'administration
Sophie ROULLE**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

ACHATS D'ŒUVRES					
Artiste	Titre de l'œuvre	Caractéristiques	Intérêt pour la collection	Prix \$ TTC	Prix € TTC
NASHASHIBI Rosalind	Verso II	2021, Huile sur toile	Carré d'Art consacrera à cette artiste une exposition à l'automne 2022. Elle est représentée entre autre dans les collections du Moma, New York, Metropolitan, New York et en France sont présents des films dans les collections du MNAM et du FNAC en France. Cette oeuvre complètera les deux œuvres, de plus petites dimensions, acquises en 2020 qui sont aussi des représentations abstraites du corps.	28 000 \$	26 530,00 €
POSENENSKIE Charlotte	Reliefs Série B	1967/2020, Aluminium peint en noir	La sélection pour Carré d'Art est constituée de 4 modules de la série B en métal peint qui viendront compléter les œuvres acquises pour la collection du musée de la série B et de la série D. Ce sera le seul ensemble de l'artiste dans les collections publiques françaises, le MNAM ayant acquis Fal tung (Plissement) de 1966. Le décès du mari de l'artiste en 2020 a pour conséquence que la production des œuvres est arrêtée définitivement. La succession a décidé de ne vendre les œuvres encore disponibles qu'aux institutions ayant fait auparavant des acquisitions. Son œuvre connaît un intérêt croissant. Elle est représentée dans les grandes institutions américaines comme la DIA Fondation et le MOMA.		27 430,00 €
BAGHRAMIAN Nairy	Grosse Klappe	2020, Aluminium poli, métal laqué et silicone	L'artiste est présente en France uniquement dans les collections du MNAM, et à l'international, au SF MOMA de San Francisco, au MUDAM à Luxembourg, au Museum of Modern Art de New York, au Museo Tamayo de Mexico City, au Salomon R. Guggenheim Museum de New York, à la Tate Modern London, au Nasher Museum of Art at Duke University de Dallas, à l'Art Institute of Chicago,		52 750,00 €
TABET Rayyane	Découpage (086_3)	1891-2021, Page découpée d'un ouvrage original de Jules Bourgoïn 1891	L'artiste n'est pas représenté dans les collections publiques françaises. Cette œuvre rejoindra, entre autres, les œuvres des autres artistes libanais Walid Raad ou Akram Zaatari	3 480 \$	2 900,00 €
TABET Rayyane	Découpage (047_3)	1891-2021, Page découpée d'un ouvrage original de Jules Bourgoïn 1891	L'artiste n'est pas représenté dans les collections publiques françaises. Cette œuvre rejoindra, entre autres, les œuvres des autres artistes libanais Walid Raad ou Akram Zaatari	3 480 \$	2 900,00 €
TABET Rayyane	Découpage (061_3)	1891-2021, Page découpée d'un ouvrage original de Jules Bourgoïn 1891	L'artiste n'est pas représenté dans les collections publiques françaises. Cette œuvre rejoindra, entre autres, les œuvres des autres artistes libanais Walid Raad ou Akram Zaatari	3 480 \$	2 900,00 €
TABET Rayyane	Découpage (035_4)	1891-2021, Page découpée d'un ouvrage original de Jules Bourgoïn 1891	L'artiste n'est pas représenté dans les collections publiques françaises. Cette œuvre rejoindra, entre autres, les œuvres des autres artistes libanais Walid Raad ou Akram Zaatari	3 480 \$	2 900,00 €
TABET Rayyane	Découpage (004_3)	1891-2021, Page découpée d'un ouvrage original de Jules Bourgoïn 1891	L'artiste n'est pas représenté dans les collections publiques françaises. Cette œuvre rejoindra, entre autres, les œuvres des autres artistes libanais Walid Raad ou Akram Zaatari	3 480 \$	2 900,00 €
TOTAL					121 210,00 €

DONS D'ŒUVRES					
Artiste	Titre de l'œuvre	Caractéristiques	Intérêt pour la collection	Valeur du don	
LEBLON Guillaume	Sand Rise West	2011, Sable, laiton, matériaux organiques	Ce don exceptionnel complète les collections nationales.	75 000,00 €	
LEBLON Guillaume	Grande Plage	2012, Différents médiums (terre, pierre...)	Ce don exceptionnel complète les collections nationales.	35 000,00 €	
LEBLON Guillaume	La grande seiche II	2014, Plâtre, polyéthylène, pigment, animal, encre et bois	Ce don exceptionnel complète les collections nationales.	35 000,00 €	
LEBLON Guillaume	Cyrille	2012, Encre sur papier	Ce don exceptionnel complète les collections nationales.	20 000,00 €	
LEONARD Zoé	Yellow, Pink, Blue Bundle (from Analogue series)	2001/2006, impression par transfert de colorant	Cette série a été présentée, en autre, dans sa rétrospective au MOMA en 2018, L'artiste est représentée dans les collections du CNAP, du Frac Normandie et le MNAM, mais aucune œuvre de cette série n'y est présente.	56 840,00 €	
MUNIZ Vik	Tony Smith Die - 1962 (Pictures of Dust)	2000, impression argentée blanchie	Une œuvre de la même série est présente dans les collections du CNAP : Picture of Dust - Donald Judd and Richard Serra - 1965	37 895,00 €	
TOTAL					259 735,00 €

REÇU EN PREFECTURE
 le 07/07/2022
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-030-428083315-20220705-CR20_22-DE